



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 61781

## Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les conséquences financières pour les familles de l'application au 1er janvier 2005 de la convention collective des assistants maternels. En effet, si l'amélioration du droit du travail des assistants maternels devenait nécessaire face aux besoins de garde des enfants de plus en plus grand, elle ne devrait pas conduire à l'augmentation du coût de la garde pour les familles à moins d'une aide proportionnelle des pouvoirs publics. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour limiter la charge financière induite par l'application de la convention collective et de la future loi relative aux assistants maternels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61781

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2005, page 3183